



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/07/2019 - Compte rendu

Heure début : 20h30

Heure fin : 21h30

Participants :	M. Patrice ROBERT (président) Mmes Évelyne AIELLO, Virginie CORMERAIS, Carole NISSOUX, Catherine REMIGY Mrs Marc BOCQUET, Daniel MICHEL, Michel RUFFIÉ
Procurations :	M. Yves MATHEL-THARIN à M. Marc BOCQUET M. Patrick DONDAINE à M. Patrice ROBERT
Absents excusés :	Mmes Céline BASSET-LÉOBON, Corinne CABANIÉ, Nicole MARION- GAUTIER, Véronique HAÏTCE ; M. Christian CAROLI
Secrétaire :	Mme Carole NISSOUX
Déroulement séance	RAS

Ordre du jour :

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour	1
Point 1 : Enquête de recensement 2020 : désignation du coordonnateur communal	1
Point 2 : Modification du cadre d'emploi des agents de la commune.....	2
Point 3 : Mise en place d'un coffret de sécurité à l'église : demande de subvention.....	2
Point 4 : décision modificative budgétaire	3
Point 5 : questions diverses	3

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé

L'ordre du jour du présent conseil est approuvé.

Point 1 : Enquête de recensement 2020 : désignation du coordonnateur communal

Présentation :

Monsieur le maire expose : Dans le cadre des opérations quinquennales de recensement, notre commune sera concernée en 2020. Comme lors de la précédente campagne, l'INSEE nous demande de procéder à la désignation d'un coordonnateur dont le rôle sera d'assurer le relai avec l'INSEE et les agents recenseurs qu'il conviendra de recruter ultérieurement. Comme pour la précédente campagne, nous proposons de confier cette mission à Mme Aiello.

Interventions à consigner :

Nil

Délibération : Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver la nomination de Mme. Aiello comme coordinatrice des opérations de recensement 2020.



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/07/2019 - Compte rendu

Pour	Contre	Abstentions
10 (unanimité)		

Point 2 : Modification du cadre d'emploi des agents de la commune

Présentation :

Monsieur le maire expose : Dans le cadre de la nouvelle organisation du secrétariat de mairie à la suite du départ à la retraite de Mme Annie Cechella le 30 septembre prochain, Adjoint administratif à temps complet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste d'Adjoint administratif actuel de 35 h par semaine et la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet de 23 h par semaine à compter du 1^{er} octobre 2019. Le complément d'heures de secrétariat sera assuré par Mme Sandrine Rouveure, qui a déjà pris en charge certaines tâches de celui-ci.

Le débat est ouvert.

Interventions à consigner :

Suite à question posée, il est souligné que le poste fera l'objet d'un appel à candidature.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour accepter la modification de cadre d'emploi tel que proposé.

Pour	Contre	Abstentions
10 (unanimité)		

Point 3 : Mise en place d'un coffret de sécurité à l'église : demande de subvention

Présentation :

Monsieur le maire expose : suite aux dernières visites annuelles de sécurité des dispositifs d'actionnement des cloches de l'église, il est apparu que certains travaux reportés d'année en année ne pouvaient plus l'être et que l'état de vétusté de ceux-ci pouvaient engendrer de graves dysfonctionnements. De ce fait, il a été décidé de procéder au remplacement du coffret de sécurité de ces cloches et du dispositif de commande associé.

Les sociétés susceptibles de réaliser ces travaux très spécifiques étant plutôt rares, seule la société Bodet Campanaire a été sollicitée. Par contre, nous avons négocié avec celle-ci et obtenu un rabais (257 € HT) sur le devis initialement fourni. Le coût final des travaux se monte à 7 002,26 € HT, et nous souhaitons demander une subvention au conseil départemental pour nous assister dans cette opération

Le débat est ouvert.

Interventions à consigner :

La demande de subvention sera accompagnée d'une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux. Si celle-ci est acceptée, ceux-ci devraient pouvoir commencer en octobre et durer environ une semaine.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour accepter le devis tel que présenté et autoriser M. le maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental et signer tous actes afférents à ce dossier.

Pour	Contre	Abstentions
10 (unanimité)		



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/07/2019 - Compte rendu

Point 4 : décision modificative budgétaire

Présentation :

Monsieur le maire expose : Suite à une intervention de la trésorerie, celle-ci nous demande de déplacer sur la section d'investissement 239 € afin de régulariser des restes à réaliser qui, dans le cadre de l'élaboration de notre budget primitif, étaient envisagés en prévision de dépense. De ce fait, nous devons augmenter le compte 2152 de 239 € et alimenter en recettes le compte 10226 de cette section d'investissement du même montant. Il s'agit d'une opération strictement technique et qui n'influe en rien les équilibres budgétaires. Ce reste à réaliser concernait l'acquisition des panneaux de signalisation pour le stationnement du chemin des crêtes.

Le débat est ouvert.

Interventions à consigner :

Ce reste à réaliser n'était pas, semble-t-il, identifié comme il le devait dans le logiciel utilisé pour saisir les éléments budgétaires. Et plutôt que d'effectuer une diminution du compte 2152, la trésorerie nous demande d'ajouter cette somme à ce qui avait été voté sur celui-ci, ce qui explique qu'il nous faille en conséquence adjoindre une prévision de recette correspondante.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour accepter ces modifications de la section d'investissement.

Pour	Contre	Abstentions
10 (unanimité)		

Point 5 : questions diverses

Écoles

Les inscriptions sont terminées. L'an prochain nous aurons donc deux classes à l'école élémentaires avec 52 élèves à date : une classe prévue pour les CP/CE1/CE2 et une classe pour les CM1/CM2.

L'école maternelle est plutôt chargée avec une soixantaine d'élèves mais nous restons en deça du seuil d'ouverture d'une troisième classe.

Par contre il y aura une ouverture de classe dans le RPI d'Aureville et Clermont-Le-Fort à la rentrée.

Comme cela avait été délibéré par le conseil municipal en avril dernier, la municipalité a écrit à ces deux communes pour manifester notre souhait d'intégrer ce RPI au plus tôt. L'objectif bien compris par ces deux communes et de permettre lisser les fluctuations du nombre d'élèves sur les trois communes, en fonction du phasage des nouvelles constructions qui n'affectent pas en même temps chacune d'entre-elle. Pour le moment nous n'avons pas de réponse formelle de nos voisins.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos.

Signature du Maire :

Signature des adjoints et conseillers municipaux :